

CQP INSTALLATEUR DE STORES ET VOLETS



DES AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE



► **Un atout commercial différenciant**

Le CQP constitue un avantage concurrentiel déterminant

Il permet à l'entreprise de :

- garantir un travail de qualité,
- faire valoir à la fois la qualification et l'expérience des techniciens,
- se positionner sur des chantiers exigeants.

«Je mets sur votre chantier un poseur avec un CQP»

« Les qualifications et certifications professionnelles sont le 3^{ème} critère de choix d'un professionnel après les références et le prix des devis »

(Etude conduite par l'observation de l'habitat privé – juin 2019).

► **Un puissant outil de management**

Souvent dépourvus de qualifications diplômantes, le CQP constitue LA reconnaissance du savoir-faire des poseurs :

Il permet à un manager de :

- valoriser un employé à travers une reconnaissance professionnelle métier,
- fidéliser un bon élément,
- mettre en valeur la fonction technique au sein de l'entreprise.

« Je montre mon attachement pour la qualité de l'installation. »

► **Un facteur d'attractivité pour le recrutement**

Le CQP permet de disposer d'un diplôme offrant une garantie nationale de compétence professionnelle.

Il permet à un recruteur de :

- capitaliser sur un parcours de formation interne avec des étapes, un objectif, une échéance,
- proposer à un candidat sans formation une perspective diplômante,
- élargir le panel de candidats (diplômés, non diplômés, en reconversion professionnelle).

«Je t'embauche, je te forme et dans deux ans, je te fais passer un CQP : tu seras diplômé Installateur stores et volets»

UN PARCOURS PROFESSIONNALISANT ET QUALIFIANT



Le **CQP** fait entrer le salarié dans un processus de réflexion sur ses pratiques et ses savoir-faire. Des modules de préparation en e-learning crédibilisent la démarche et font réviser des notions de pose, de sécurité sur chantier et de relation commerciale qui rappellent les bonnes pratiques et font évoluer le poseur dans la professionnalisation de son intervention.

L'Examen :

Les épreuves se déroulent sur une demi-journée sous le contrôle du **Groupeement ACTIBAIE**.

Un jury paritaire composé de professionnels :

- contrôle les connaissances des candidats
- vérifie que les compétences pour tenir l'emploi sont acquises.

Les épreuves consistent en :

- un Questionnaire à Choix Multiples,
- une étude de cas et un oral où le candidat détaille la conduite de son intervention.

Sur la base de l'avis du jury, le CQP est remis aux lauréats.



Le CQP donne une indication sur le niveau de qualification obtenu par le salarié et définit un niveau minimal d'accueil dans la classification de la convention collective.

INSCRIVEZ VOS POSEURS



Pour les adhérents, l'inscription à l'examen coûte 50 € HT par candidat (le module de formation et le QCM d'autoformation ne sont pas inclus dans ce forfait).

Le Groupement Actibaie propose un module de e-learning pour préparer les candidats à l'examen. (à partir de 50 € HT pour les membres du Groupement).
Comptez 100 € HT par candidat pour le pack : module + passage de l'examen.

Pour les demandeurs d'emploi, ces frais peuvent être pris en charge par Pôle emploi.

Inscriptions sur le site Bmétalformation.fr

LES CQP (CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE) sont des certificats délivrés par la profession, dans le cadre des CPNE (Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi) pour répondre aux besoins de qualification des entreprises. À la différence des Titres et Diplômes, les CQP sont directement rattachés aux classifications des Conventions Collectives.

Ce sont les professionnels du métier qui élaborent le référentiel de compétences et le référentiel de certification. Ils gèrent la composition des jurys et le cas échéant définissent le cahier des charges de la formation.

**Le CQP « Installateur »
est classé Niveau III
coefficient 210 CCN
« compagnon professionnel »**



INSTALLATEURS DE STORES ET VOLETS

CE MÉTIER EST « ENFIN ! » RECONNU PAR UN DIPLÔME

Le Groupement Actibaie, qui réunit les entreprises industrielles de pose de stores, volets et protections solaires, a créé un CQP qui valide des savoir-faire métier à partir des acquis d'expérience professionnelle. Il permet aux installateurs de se valoriser avec une qualification opérationnelle reconnue par leur branche professionnelle.

LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE INSTALLATEUR STORES ET VOLETS

Il s'adresse à tout artisan, compagnon, ouvrier, poseur de stores et volets avec au minimum 2 ans d'expérience dans le métier ; à son compte ou employé.

UN DIPLÔME QUALIFIANT VALORISANT POUR VOTRE ACTIVITÉ ET VOS SALARIÉS





GROUPEMENT ACTIBAIE

**Groupeement Professionnel des Portes, Portails
Volets et Stores**

10, rue du Débarcadère

74852 PARIS CEDEX 17

Tél. : 01 40 55 13 00

www.groupeement-actibaie.org



Ce dépliant vous est donné par

